



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1132

Lancement de l'opération n° 60026005 "Rénovation et amélioration énergétique d'une partie du parc d'éclairage public" à Lyon tous arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Direction de l'Eclairage Urbain

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1132 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026005
"RENOVATION ET AMELIORATION ENERGETIQUE
D'UNE PARTIE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC" A
LYON TOUS ARRONDISSEMENTS ET AFFECTION D'UNE
PARTIE DE L'AP N° 2021-2, PROGRAMME 20013
(DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Renouvellement du patrimoine en fonction de l'étude sur le parc EP 2021-2026 », « Rétrofitage de 5000 lanternes lampes à décharges en Leds » et « Remplacement de 1000 lanternes d'anciennes générations ».

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.

L'éclairage public de certaines rues de Lyon est ancien avec notamment certains équipements qui datent de plus de 35 ans. Le programme de conservation du patrimoine vise à répondre à la vétusté de certains équipements tout en profitant d'installations plus performantes et à optimiser la consommation électrique en ajustant les niveaux d'éclairage. Il s'appuie sur de nouvelles technologies, comme les leds.

Ainsi, l'opération proposée consiste :

- Pour les lanternes d'éclairage public, en fonction du type de matériel installé :
 - Soit à remplacer les lanternes obsolètes par des lanternes à led, pour les plus vétustes (lanternes en PVC ou en tôle) ;
 - Soit à utiliser la technique dite du « rétrofit » qui consiste à remplacer les sources lumineuses d'anciennes technologies par des plateaux à led, tout en conservant les enveloppes (pour les lanternes en fonte aluminium et en verre). Cela permet de contenir les coûts de remplacement et de répondre aux enjeux de développement durable par le réemploi des matériaux.
- Pour les supports d'éclairage (mâts et appliques) : à les remplacer lorsqu'ils ont plus de 35 ans.

Cette opération s'inscrit pleinement et durablement dans les axes structurants de la démarche de transition énergétique, qui est un enjeu phare de ce mandat. L'éclairage public doit évoluer et se moderniser, poussé par la réglementation, les impératifs économiques et environnementaux, les nouvelles technologies et les modes de gestion innovants.

Dès lors, le plan de remplacement proposé répond à cette logique et vise à renouveler une partie du parc, par des installations plus performantes, tout en conservant la qualité de la lumière.

L'opération porte sur le remplacement de 1 000 lanternes obsolètes, de 5 000 lanternes en « rétrofit », et de 400 supports, sur quatre ans, soit une moyenne annuelle de 1 600 points lumineux.

Le montant de l'opération est estimé à 4 800 000 € TTC. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'AP « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60026005 « Rénovation et amélioration énergétique d'une partie du parc d'éclairage public » à Lyon tous arrondissements est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013, AP n° 2021-2, opération n° 60026005, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 512, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :
 - 2022 : 1 200 000 €;
 - 2023 : 1 200 000 €;
 - 2024 : 1 200 000 €;
 - 2025 : 1 200 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET